

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 6 juin 2016

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce sixième jour du mois de juin deux mille seize, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :	Madame Donatha Lajoie, Conseillère Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère Monsieur Alexandre Girard, Conseiller Madame Nicole Boudreault-Côté, Conseillère Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Absent(s)	Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Mélissa Girard, Mairesse, suggère un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de cinq (5) Conseillers et Conseillères, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016;
5. Réparations dans les chemins agricoles et les rues municipales (ponceaux, accotements, entretien des chemins et creusage de fossés);
6. Renouvellement de l'entente entre la municipalité et la Commission Scolaire pour la bibliothèque;
7. Mandat au Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ) pour le contrôle qualitatif des matériaux;
8. Mandat à M. Jean-Marc Boily pour la surveillance des travaux dans la rue du Jardin;
9. Vente d'un terrain à M. Michael Gaudreault et Mme Alexandra Pageau;
10. Modification au règlement #228-58 qui remplace le règlement #228-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
11. Dépôt du bilan du tournoi de hockey mousse tenu les 5, 6 et 7 février 2016;
12. Achat de matériel de signalisation pour les travaux de voirie;
13. Invitation au tournoi de golf bénéfice du Musée Maritime de Charlevoix;
14. Avis de motion pour réduire la vitesse sur les routes de la municipalité;
15. Quote-part de la municipalité pour le transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

16. Annulation de la marge de crédit et demande d'une nouvelle marge de crédit à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;
17. Demande de M. Christian Morneau pour l'Ultra Trail Harricana 2016;
18. Contestation du dossier de CSST #500 532 130;
19. Formation RCR;
20. Résolution d'acceptation de l'orientation préliminaire de la CPTAQ concernant la demande en vertu de l'article 59 de la loi de protection du territoire et des activités agricoles;
21. Adoption du règlement #228- modifiant le règlement numéro #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
22. Embauche d'un employé pour les vacances de l'employé permanent;
23. Congrès 2016 de la Fédération Québécoise des municipalités;
24. Approbation d'une modification du diamètre d'un ponceau pour les travaux de la rue du Jardin;
25. Demande de don pour le défi têtes rasées Leucan 2016;
26. Invitation à l'évènement bénéfique exceptionnel « Save the date » du Domaine Forget;
27. Achat d'un compacteur pour les travaux de voirie;
28. Invitation au tournoi de golf du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC);
29. Proposition d'entente de service pour le programme de prévention (CSST);
30. Projet de cour municipale commune avec la MRC de la Côte de Beaupré;
31. Publicité dans le programme des fêtes du 100^e anniversaire de l'église de Pointe-au-Pic;
32. Autorisation de réalisation d'inventaire via Parc-O-Mètre;
33. Assurances pour le gazon synthétique du terrain de soccer;
34. Varia;
 - A) Demande d'aide financière du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie pour terminer le terrain de soccer;
 - B) Ajout de glissières de sécurité pour la rue du Jardin;
 - C) Nivelage de terrains dans la rue du Jardin;
 - D) Service première ligne;
 - E) Signalisation pour la Halte multiservice;
35. Comptes à ratifier de mai 2016;
36. Comptes à payer de mai 2016;
37. Salaires du mois de mai 2016;
38. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
39. Période de questions allouée aux contribuables;
40. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2016-06-3133

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

RÉSOLUTION 2016-06-3134

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 2 mai 2016 soit, par la présente, adoptés tel que rédigés et produit aux membres de ce Conseil.

5 – RÉPARATIONS DANS LES CHEMINS AGRICOLES ET LES RUES MUNICIPALES (PONCEAUX, ACCOTEMENTS, ENTRETIEN DES CHEMINS ET CREUSAGE DE FOSSÉS)

RÉSOLUTION 2016-06-3135

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, les routes agricoles et municipales doivent être réparées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire le nécessaire pour que les routes agricoles et municipales soient réparées adéquatement ce qui inclus les accotements, l'installation de ponceaux, le nettoyage de fossé ainsi que le trou d'homme près du 69 Rang St-Antoine et d'autoriser les paiements pour ces travaux.

6 – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

RÉSOLUTION 2016-06-3136

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler son entente avec la Commission scolaire pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que pour satisfaire aux exigences du Ministère de la Culture, l'entente doit avoir une durée minimale de 7 ans;

CONSIDÉRANT que cette entente est nécessaire à l'obtention d'une subvention du Ministère de la Culture pour les travaux de rénovations de la bibliothèque;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse à signer l'entente d'une durée de 7 ans et d'acheminer une copie signée à la Commission scolaire de Charlevoix de même qu'à Mme Alexandra Bertrand du ministère de la Culture.

7 – MANDAT AUX LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE (LEQ) POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

RÉSOLUTION 2016-06-3137

CONSIDÉRANT des travaux de contrôle de qualité pour la compaction des sols, le béton, l'enrobé bitumineux et la surveillance bureau pour les travaux à effectuer dans la rue du jardin;

CONSIDÉRANT une offre de Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour offrir ces services à la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette offre de service fait suite à une demande de M. Serge Landry de la firme Norda Stelo;

CONSIDÉRANT des coûts approximatifs pour effectuer les travaux;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée et d'autoriser le paiement d'un montant qui devraient totaliser 5 250\$ plus les taxes applicables soit 710\$ par visite pour la vérification de la compacité des sols; 990\$ par visite pour vérifier le béton de ciment; 835\$ par visite pour vérifier l'enrobé bitumineux et 800\$

pour la supervision, acceptation des matériaux, la compilation et la transmission des résultats. Pour la surveillance, l'ingénierie et les rapports, les salaires seront les suivants : 90\$/heure pour le responsable de projet, 75\$/heure pour son adjoint, 60\$/heure pour un technicien et 42,50\$/heure pour un auxiliaire technique.

8 – MANDAT À M. JEAN-MARC BOILY POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LA RUE DU JARDIN

RÉSOLUTION 2016-06-3138

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un surveillant pour les travaux qui seront effectués dans la rue du jardin;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Marc Boily a déjà fait ce travail et qu'il est disposé à le faire pour un tarif horaire de 55\$;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater M. Jean-Marc Boily pour le suivi des travaux sur le chantier dans la rue du Jardin. La gestion des factures sera faite par l'administration municipale.

9 – VENTE D'UN TERRAIN À M. MICHAEL GAUDREULT ET MME ALEXANDRA PAGEAU

RÉSOLUTION 2016-06-3139

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Michaël Gaudreault et Madame Alexandra Pageau, résident au 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, Québec, G0T 1L0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-40 au cadastre officiel de Canton de Sales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 1025 mètres carrés, pour un coût total de 11 784,94\$ entre les deux parties en date du 30 mai 2016. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que Mme Mélissa Girard, Mairesse à signer les documents reliés à cette vente.

10 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT #228-58 QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT #228-15 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

RÉSOLUTION 2016-06-3140

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE MODIFIER le numéro du règlement 228-16 par le numéro 228-15 parce qu'il a eu une erreur de numéro de règlement lors de la transcription. À l'article 2 de ce règlement, on devrait lire « à compter du 1 août 2016 au lieu du 1 décembre 2016 ». À l'article 4 de ce règlement, on devrait lire « d'adopter le règlement #228-58 en remplacement du règlement #228-15 ».

**11 – DÉPÔT DU BILAN DU TOURNOI DE HOCKEY MOUSSE TENU LES
5,6 ET 7 FÉVRIER 2016**

RÉSOLUTION 2016-06-3141

CONSIDÉRANT la réception du bilan du tournoi de hockey mousse qui s'est tenu les 5,6 et 7 février dernier à la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée par des parents et des bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les profits sont remis à l'école Fernand Saindon afin d'en faire profiter les élèves;

CONSIDÉRANT un montant de 2 810,77\$ qui représente le profit pour le tournoi de cette année;

Il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REMERCIER les parents et les bénévoles pour leur implication.

**12 – ACHAT DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION POUR LES TRAVAUX
DE SIGNALISATION**

RÉSOLUTION 2016-06-3142

CONSIDÉRANT un besoin pour des cônes oranges et des balises coniques pour la sécurité des employés lorsqu'ils exécutent des travaux sur les routes;

CONSIDÉRANT des prix reçus de la compagnie Signalisation Inter-Lignes pour 4 cônes orange et 3 balises coniques;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER 4 cônes et 3 balises au coût de 585,22\$ taxes incluses (sans le transport) de la compagnie Signalisation Inter-Lignes et d'autoriser le paiement.

**13 – INVITATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DU MUSÉE
MARITIME DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2016-06-3143

CONSIDÉRANT une invitation du Musée Maritime de Charlevoix pour son tournoi de golf bénéfice qui se tiendra le vendredi 12 août 2016 au Club de golf Murray Bay;

CONSIDÉRANT un coût de 190\$ pour le golf et le souper;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande faute de disponibilité des élus.

**14 – AVIS DE MOTION POUR RÉDUIRE LA VITESSE SUR LES ROUTES
DE LA MUNICIPALITÉ**

RÉSOLUTION 2016-06-3144

Avis de motion a été donné par le conseiller Joseph-Louis Girard concernant l'adoption d'un règlement pour réduire la limite de vitesse sur la rue de la Forêt et sur la rue Notre-Dame.

**15 – QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE TRANSPORT
ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2016-06-3145

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2016 du transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE);

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 2\$ par transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service (STCCE) Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu unanimement de défrayer la quote-part au montant de 1051,00\$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2016.

**16 – ANNULATION DE LA MARGE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'UNE
NOUVELLE MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DE
CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2016-06-3146

CONSIDÉRANT que la municipalité possède une marge de crédit avec la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la marge de crédit autorisée de la municipalité s'élève actuellement à 150 000\$;

CONSIDÉRANT les coûts pour les travaux de la rue du Jardin qui seront de l'ordre de 328 000\$;

CONSIDÉRANT que les travaux ont débutés le 30 mai et qu'ils seront terminés au plus tard en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité procédera à une demande de remboursement via la taxe d'accise mais que cet argent sera reçu en mars 2017 seulement;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra payer les travaux avant de recevoir le remboursement et qu'elle souhaite avoir accès à une source de financement qu'elle pourra utiliser au besoin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE DEMANDER l'annulation de la marge de crédit actuelle de 150 000\$ auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et de faire une nouvelle demande pour obtenir une marge de crédit de 300 000\$. De plus, la directrice générale de même que la mairesse sont mandatées pour signer tous les documents relativement à l'annulation et à la demande d'une nouvelle marge de crédit.

**17 – DEMANDE DE M. CHRISTIAN MORNEAU POUR ULTRA TRAIL
HARRICANA 2016**

RÉSOLUTION 2016-06-3147

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement Ultra-Trail Harricana de Charlevoix 2016 le 9 et 10 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de l'évènement désirent une entente de 3 ans pour faciliter la planification future de l'UTHC;

CONSIDÉRANT que la collaboration de la municipalité est nécessaire pour le bon déroulement de la course;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault pour signer une entente de 3 ans avec la compagnie Horizon 5 Plein Air Inc. responsable de l'Ultra Trail Harricana avec la mention des points suivants :

- L'entente aura une durée de 3 ans
- La mairesse sera présente pour le départ de la course de 125 km
- Résolution du conseil pour l'évènement du 10 septembre 2016
- Utilisation des locaux de la municipalité (salle municipale et toilettes) sans frais
- Droit d'accès au site de l'Église pour le départ (2h00 am)
- Disponibilité du stationnement de l'Église pour les voitures des coureurs
- Confirmation du prêt pour la signalisation
- Aide à l'installation de la signalisation avec un employé municipal
- Ramassage de la signalisation le matin du samedi le 10 septembre par un employé municipal
- Avis public pour les chiens dans le rang St-Antoine et St-Philomène
- Promotion de l'évènement par la municipalité

18 – CONTESTATION DU DOSSIER DE CSST #500 532 130

RÉSOLUTION 2016-06-3148

CONSIDÉRANT un suivi reçu pour le dossier de CSST #500 532 130;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit investir de l'argent pour continuer les procédures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder à la fermeture du dossier #500 532 130.

19 – FORMATION RCR

RÉSOLUTION 2016-06-3149

CONSIDÉRANT une formation RCR qui sera donnée jeudi le 2 juin à la salle de l'âge d'Or de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la formation RCR d'une monitrice du terrain de jeux et du secrétaire trésorier adjoint à la directrice générale n'est pas à jour;

CONSIDÉRANT l'importance de cette formation pour la sécurité des enfants qui fréquentent le terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE Mlle Stéfanie Guay et M. Benoît Côté à la formation RCR qui se tiendra le 2 juin 2016 au coût de 100\$ par personne et d'autoriser le paiement.

**20 – RÉSOLUTION D’ACCEPTATION DE L’ORIENTATION
PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE EN
VERTU DE L’ARTICLE 59 DE LA LOI DE PROTECTION DU
TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

RÉSOLUTION 2016-06-3150

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Charlevoix-Est a adopté le 31 mars 2015, une résolution signifiant à la CPTAQ son intention de déposer une demande d’autorisation à portée collective pour les deux volets de l’article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que cette entente est intervenue à la suite de deux rencontres de négociations, tenues les 12 juin et 22 octobre 2015; auxquelles rencontres ont participé les représentants de la Fédération de l’UPA, les commissaires et fonctionnaires de la CPTAQ ainsi que des représentants élus et fonctionnaires de la MRC;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 29 avril 2016 une orientation préliminaire aux fins d’obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT que cette orientation préliminaire est conforme à l’entente intervenue entre les parties concernées (MRC, UPA, CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu unanimement, qu’après avoir pris connaissance de l’orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d’autorisation à portée collective, le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts estime qu’elle reflète l’ensemble des pourparlers et de l’entente négociée;

Que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts signifie son acceptation auprès de la CPTAQ à l’égard de l’orientation préliminaire telle que déposée.

**21 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES
PROPRIÉTÉS**

RÉSOLUTION 2016-06-

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

**22 – EMBAUCHE D’UN EMPLOYÉ POUR LES VACANCES DE
L’EMPLOYÉ PERMANENT**

RÉSOLUTION 2016-06-3151

CONSIDÉRANT que l’employé permanent prendra des vacances au cours de l’été;

CONSIDÉRANT le travail à effectuer et la nécessité d’avoir 2 employés pendant l’été pour effectuer les travaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité de certains citoyens qui ont travaillé pour la municipalité au cours des dernières années;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l’unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE CONFIRMER l’embauche de M. Martin Lajoie qui remplacera l’employé permanent pendant ses vacances d’ici l’automne.

23 – CONGRÈS 2016 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

RÉSOLUTION 2016-06-3152

CONSIDÉRANT une invitation de la Fédération Québécoise des Municipalités pour le Congrès annuel qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016;

CONSIDÉRANT un coût de 720\$ pour l'inscription;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER l'inscription de la mairesse Mme Mélissa Girard pour le congrès annuel au coût de 720\$ et d'autoriser le paiement.

24 – APPROBATION D'UNE MODIFICATION DU DIAMÈTRE D'UN PONCEAU POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DU JARDIN

RÉSOLUTION 2016-06-3153

CONSIDÉRANT une demande de la compagnie Pavage Rolland Fortier pour modifier le diamètre d'un ponceau prévu de 375 mm pour un ponceau de 600 mm;

CONSIDÉRANT une différence de prix de 318,51\$ pour cette modification;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la modification du diamètre d'un ponceau pour les travaux de la rue du jardin au coût de 318,51\$ et d'autoriser le paiement.

25 – DEMANDE DE DON POUR LE DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN 2016

RÉSOLUTION 2016-06-3154

CONSIDÉRANT une invitation pour faire un don à Leucan dans le cadre du défi tête rasée qui se déroulera le 3 juin prochain sur le stationnement de Simard Suspensions à Baie-Saint-Paul;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande parce qu'elle ne correspond pas à la politique de don de la municipalité.

26 – INVITATION À L'ÉVÈNEMENT BÉNÉFICE EXCEPTIONNEL « SAVE THE FACE » DU DOMAINE FORGET

RÉSOLUTION 2016-06-3155

CONSIDÉRANT une invitation au Manoir de la Seigneurie Mount Murray, dans le jardin privé de Manoir et la grange-théâtre de la famille Cabot le dimanche 24 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le but est d'amasser de l'argent pour le Fonds de bourse Jacqueline & Paul Desmarais du Domaine Forget;

CONSIDÉRANT un coût de 300\$ pour l'admission générale et 500\$ pour inclure une visite guidée des Jardins de Quatre-Vents;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande faute de disponibilité des élus.

27 – ACHAT D'UN COMPACTEUR POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

RÉSOLUTION 2016-06-3156

CONSIDÉRANT que certains travaux de voirie nécessitent un compacteur;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assumer le coût de la location d'un compacteur à chaque utilisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité estime que l'achat d'un compacteur serait rentabilisé en quelques années seulement;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait prévu un budget de 4 000\$ pour l'achat d'un compacteur;

Il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROCÉDER à l'achat d'un compacteur pour un montant de dépassant pas 4 000\$ et d'autoriser le paiement.

28 – INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC)

RÉSOLUTION 2016-06-3157

CONSIDÉRANT une invitation reçue pour la 11^e édition du tournoi de golf au profit du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) qui se tiendra le samedi 4 juin 2016 au Club de golf Murray Bay;

CONSIDÉRANT que cet organisme vient en aide aux parents d'enfant, adolescent et adulte vivant avec une déficience intellectuelle, un retard de développement, l'autisme ou autre;

CONSIDÉRANT que certaines familles de la municipalité profite d'une aide du RISC;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 75\$ en guise de soutien à cet organisme et d'autoriser le paiement.

29 – PROPOSITION D'ENTENTE DE SERVICE POUR LE PROGRAMME DE PRÉVENTION (CSST)

RÉSOLUTION 2016-06-3158

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention depuis 2015;

CONSIDÉRANT que certaines démarches d'élaboration de politique et de réglementation doivent être réalisées pour satisfaire les exigences de la mutuelle de prévention et de la CSST;

CONSIDÉRANT que certaines de ces démarches nécessitent des connaissances approfondies;

CONSIDÉRANT un prix de 7 920\$ plus les taxes applicables de la Société Mutuelle de prévention Inc. pour réaliser l'ensemble du travail;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER l'offre de la Société Mutuelle de prévention Inc. au montant de 7 920\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

30 – PROJET DE COUR MUNICIPALE COMMUNE AVEC LA MRC DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ

RÉSOLUTION 2016-06-3159

ATTENDU QU'une cour municipale commune a pour objectif d'assurer une justice de proximité sur le territoire d'une municipalité régionale de comté et de favoriser ainsi l'accès à la justice pour les citoyens;

ATTENDU QU'une cour municipale commune peut être établie par une municipalité régionale de comté bénéficiant d'une délégation de pouvoir de municipalités locales, pourvu que leurs territoires soient situés dans celui d'une même municipalité régionale de comté;

ATTENDU QU'actuellement, les frais juridiques que nous engageons pour les infractions impayées sont exorbitants;

ATTENDU QU'une cour municipale nous permettrait d'appliquer plus rigoureusement nos règlements;

ATTENDU QU'une cour municipale commune peut aussi être établie par des municipalités régionales de comté, pourvu que leurs territoires soient limitrophes;

ATTENDU QUE la mise en place d'une cour municipale commune aurait peu d'effets négatifs pour la viabilité du Palais de Justice de La Malbaie compte-tenu que les infractions au Code de la sécurité routière émise par la Sureté du Québec seraient toujours traitées au dit Palais de Justice;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré a déjà une cour municipale commune;

ATTENDU QUE celle-ci a déjà une entente avec la MRC de Charlevoix et que cette cour municipale commune se déplace à Baie-Saint-Paul pour traiter des dossiers de ladite MRC;

ATTENDU QUE les Villes de Clermont et de La Malbaie doivent actuellement avoir recours à la Cour supérieure pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes et que celles-ci pourraient se prévaloir des services de la cour municipale commune le cas échéant;

ATTENDU QUE ce sont nos procureurs, soit Morency Société d'avocats, qui sont les procureurs de la MRC Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite que la MRC de Charlevoix-Est adhère à l'entente inter municipale portant sur la création et l'établissement de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la MRC de Charlevoix-Est d'adhérer à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC de la Côte-de-Beaupré considérant les énoncés précités.

**31 – PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME DES FÊTES DU 100^e
ANNIVERSAIRE DE L'ÉGLISE DE POINTE-AU-PIC**

RÉSOLUTION 2016-06-3160

CONSIDÉRANT une invitation de l'Église de Pointe-au-Pic pour le programme des Fêtes du 100^e anniversaire de son église;

CONSIDÉRANT qu'un album-souvenir sera publié à l'occasion de cet événement;

CONSIDÉRANT un coût de 100 à 500\$ pour une publicité incluse dans l'album-souvenir;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande parce qu'elle ne correspond pas à la politique de don de la municipalité.

32 – AUTORISATION DE RÉALISATION D'INVENTAIRE VIA PARC-O-MÈTRE;

RÉSOLUTION 2016-06-3161

CONSIDÉRANT une offre de l'Unité de loisir et de sport de la capitale-Nationale (ULSCN) pour réaliser un inventaire de nos infrastructures et équipements de loisirs;

CONSIDÉRANT que ce service est offert gratuitement et qu'il sera utile pour la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale à compléter et signer le formulaire afin de profiter de l'expertise de l'ULSCN pour nos installations de loisirs et de sports.

33 – ASSURANCES POUR LE GAZON SYNTHÉTIQUE

RÉSOLUTION 2016-06-3162

CONSIDÉRANT le coût pour l'achat et l'installation du gazon synthétique pour le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la municipalité n'est pas couverte en cas de bris ou de vandalisme du gazon;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AJOUTER une couverture d'assurance pour le gazon synthétique au coût de 150\$ par année et d'autoriser le paiement.

34 – VARIA

**34 A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE
POUR TERMINER LE TERRAIN DE SOCCER;**

RÉSOLUTION 2016-06-3163

CONSIDÉRANT que la sécurité des enfants de l'école fréquentant l'école Fernand Saindon est une priorité;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'installer une clôture rapidement pour rendre le terrain de soccer sécuritaire;

CONSIDÉRANT la possibilité d'adresser une demande d'aide financière le Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie pour aider à défrayer les coûts de la clôture;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix-Est pour profiter du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie et d'autoriser la directrice générale à signer les documents requis.

34 B) AJOUT DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LA RUE DU JARDIN;

RÉSOLUTION 2016-06-3164

CONSIDÉRANT un ajout de 40 mètres linéaires de glissières de sécurité sur poteaux de bois pour la rue du Jardin;

CONSIDÉRANT que les travaux sont en dépenses contrôlées;

Il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'ajout de 40 mètres linéaires de glissières de sécurité sur poteau de bois au coût de 3 344\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

34 C) NIVELAGE DE TERRAIN DANS LA RUE DU JARDIN;

RÉSOLUTION 2016-06-3165

CONSIDÉRANT que certains terrains de la rue du Jardin doivent être nivelés;

CONSIDÉRANT que la machinerie nécessaire à ces travaux est actuellement présente dans la rue du jardin;

Considérant que le nivelage de ces terrains facilitera la vente de ces terrains;

CONSIDÉRANT un coût de 1 000\$ environ pour effectuer le travail;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER une dépense approximative de 1 000\$ pour le nivelage de ces terrains et d'autoriser le paiement.

34 D) SERVICE PREMIÈRE LIGNE

RÉSOLUTION 2016-06-3166

CONSIDÉRANT la possibilité d'ajouter un 2^e accès servant à compléter les rapports incendie;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE CONSERVER un seul accès pour le moment. Un 2^e accès pourra être ajouté si c'est nécessaire.

34 E) SIGNALISATION DE LA HALTE MULTISERVICE

RÉSOLUTION 2016-06-3167

CONSIDÉRANT que la municipalité désire ajouter de la signalisation pour mieux indiquer la halte située à côté de l'église;

CONSIDÉRANT qu'il faut en installer sur la route du rang 2, sur la rue Principale et sur la rue de la Forêt;

CONSIDÉRANT un prix de 29,95\$ chacune pour ces panneau en aluminium;

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE COMMANDER 5 panneaux indiquant l'emplacement de la halte au coût de 29,95\$ chacune plus les taxes applicables chez Publimage et d'autoriser le paiement.

35 – COMPTES À RATIFIER DE MAI 2016

RÉSOLUTION 2016-06-3168

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	11 007.55\$
Aqueduc :	<u>741.95\$</u>
Total :	11 749.50\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT : 1708, 1709, 1710, 1712,1717, 1721.

36 – COMPTES À PAYER DE MAI 2016

RÉSOLUTION 2016-06-3169

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2015 :

Fonds d'administration :	35 765,79\$
Eau potable :	<u>228,11\$</u>
TOTAL :	35 993,90\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2016 au montant de 35 993,90\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 35 993.90\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

37 – SALAIRES DU MOIS DE MAI 2016

RÉSOLUTION 2016-06-3170

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2016 au montant de 11 618.33\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai 2016 au montant de 11 618.33\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1705-1706-1711-1713-1714-1715-1716-1718.

38 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

39 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

40 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2016-06-3171

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 43 minutes.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 juillet 2016.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.